

Peut-on rire de tout ?

Moustic, Action discrète, Stéphane Guillon... Certains humoristes jouent avec le feu pour nous plier en quatre. Peuvent-ils tout se permettre ? Et nous ?



Jules-Édouard Moustic présente le très décalé «Groland.con».

Par Fleur de la Haye

DR

Zoom

À vous de juger

• Nov. 2011 : le journal satirique *Charlie Hebdo* rebaptise *Charia Hebdo* son numéro truffé de caricatures de Mahomet. Droit à la dérision ou provoc de trop ? Le jour de la sortie, ses locaux sont incendiés.

• Nov. 2010 : Nicolas Bedos s'en prend à Israël (bit.ly/pNn8WZ). Va-t-il trop loin ?

• Mars 2010 : Stéphane Guillon s'attaque à Éric Besson, alors ministre de l'Immigration (bit.ly/sr10cf). Le patron de France Inter s'excuse aussitôt. À tort ?

• Sept. 2009 : Brice Hortefeux, ex-ministre de l'Intérieur, dérape (bit.ly/oWmPW6). Une « blague » acceptable ?

Y a-t-il des sujets interdits ?

OUI La loi punit l'humour lorsqu'il bascule dans l'injure, la diffamation ou l'incitation à la haine raciale et à la discrimination. Toute la difficulté est de savoir quand ces lignes sont franchies ! Pour statuer, les juges examinent l'intention, davantage que le sujet abordé. Certains comiques préfèrent toutefois s'interdire certains thèmes (la religion, le handicap...), pour éviter d'être traînés en justice par des associations toujours plus susceptibles.

NON Personne n'a le droit de décider à ma place de quoi je peux rire ou pas. La loi interdit d'affirmer que les camps d'extermination nazis n'ont pas existé, mais pas d'en rire au second degré, comme l'a fait Roberto Benigni dans le film *La vie est belle* (1998). Tant qu'il y a de la distance et de la dérision, tous les sujets sont permis, graves ou tabous. L'humour est parfois la seule façon de rendre l'horreur supportable ou de dénoncer une situation anormale.

Faut-il être concerné pour se moquer ?

OUI Un sketch sur les juifs passe mieux dans la bouche d'un Gad Elmaleh que dans celle d'un Cauet. Rire des juifs, des homos ou des femmes, sans l'être, rend souvent suspect celui qui s'y risque : « Il est antisémite, homophobe, misogyne » peut en conclure l'auditeur. Se moquer de ce qu'on est paraît toujours plus légitime (« Il/elle sait de quoi il parle »). C'est surtout plus facile : il n'y a alors aucun doute sur l'intention de l'émetteur. Tout le monde peut rigoler tranquille.

NON Accepter que seuls les Chinois ou les catholiques rient d'eux-mêmes, c'est sombrer dans un rire communautaire : un rire qui cloisonne au lieu de libérer – sa fonction première. Prenez Pierre Desproges et Coluche : le premier avait une écriture si brillante, le second une irrévérence si pertinente, qu'ils pouvaient se moquer sans jamais sombrer dans le mépris. Leur humour servait au contraire à dénoncer les attaques subies par les personnes concernées.

Faut-il s'adapter à son public ?

OUI « On peut rire de tout mais pas avec n'importe qui », disait Pierre Desproges. On n'ira pas imiter le sketch de Florence Foresti sur l'accouchement (drôle mais gore) devant sa cousine enceinte. Ou brandir la caricature de Mahomet coiffé d'un « turban/bombe » à la barbe d'un musulman intégriste. Le plaisantin doit être conscient de qui l'écoute avant de se lancer. Du moins, s'il ne veut pas blesser ou braquer l'autre.

NON Pour passer à la radio et à la télé, les humoristes professionnels doivent plaire au plus grand nombre, au-delà de « leur » public. Résultat : beaucoup ont laissé leur sens critique et leur insolence au placard, par crainte de s'attirer les foudres d'un patron de chaîne ou d'un homme politique. Ils feignent de déranger à coups de blagues si politiquement correctes qu'elles finissent par ne plus être drôles. Ils divertissent, oui. Mais leur rôle n'est-il pas aussi de gratter là où ça fait mal, en toute indépendance ? ■